



ATSEM

TEMPS DE TRAVAIL

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) sont soumises à un rythme de travail particulier lié à leurs missions et fonctions.

L'immense majorité des employeurs territoriaux ont décidé d'annualiser leur temps de travail pour faire face aux contraintes horaires spécifiques. FO constate que dans de nombreuses collectivités, cette annualisation entraîne des effets néfastes :

- ☞ **Pénibilité liée au rythme de travail, accrue par la mise en place des « rythmes scolaires »,**
- ☞ **Mécanismes de compensation inadaptés,**
- ☞ **Difficultés de prises de congés,**
- ☞ **Difficultés à se rendre en formation.**

Face à tout cela, Force Ouvrière revendique :

- ☞ **L'amélioration de la réglementation concernant l'annualisation,**
- ☞ **Des règles justes et claires en matière de récupération,**
- ☞ **Un dispositif de remplacement afin de permettre aux agents de se rendre en formation,**
- ☞ **Le classement en catégorie active.**

**AFIN DE FAIRE ABOUTIR LES REVENDICATIONS LEGITIMES DES ATSEM
TOUTES ET TOUS EN GREVE LE 1^{ER} FEVRIER 2017**

**JENOUS
SERVICE PUBLIC TOUS AVEC FO!**

